

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2025

PPL HARMONISER LE MODE DE SCRUTIN AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES - (N° 1245)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 52

présenté par

M. Gosselin, M. Wauquiez, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Berger, Mme Blin,
Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Breton, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, M. Cordier,
Mme de Maistre, M. Descoeur, Mme Dezarnaud, M. Di Filippo, M. Dive, M. Forissier,
M. Herbillon, M. Hetzel, M. Jeanbrun, M. Juvin, M. Liégeon, M. Marleix, Mme Alexandra Martin,
Mme Frédérique Meunier, M. Pauget, Mme Petex, M. Portier, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot
et M. Vermorel-Marques

ARTICLE 1ER TER

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe DR entend préserver, pour les communes de moins de 1 000 habitants, la possibilité de constituer des listes reflétant à la fois la volonté démocratique des électeurs et l'engagement citoyen des candidats.